

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2751

12 novembre 2008

SOMMAIRE

AAC Capital 2002 Lux Sàrl	132023	Gepart S.A.	132032
Alpina Real Estate GP II	132035	Germalux Investment II Sàrl	132027
Ammeraal Beltech Luxembourg S.à r.l.	132048	Jacaranda Investissements S.A.	132040
Atelier d'Architecture et de Design Jim Clemes S.A.	132045	KA Communications Sàrl	132045
AzurFive Luxembourg S.à r.l.	132044	La Grande Roche S.A.	132020
Azurfive S.à r.l.	132044	LOGI-Service S.à.r.l.	132002
Beauty Cars S.à r.l.	132041	Luxequip S.A.	132046
Beethoven CDO S.A.	132018	Metawings S.A.	132047
Calchas Holding S.A.	132037	Mimar S.A.	132004
Capiti Finance S.A.	132035	Multiserv S.A.	132046
Castella Investments S.A.	132048	Navarre Finances S.A.	132048
Centralis S.A.	132040	NIS Holdings S.à r.l.	132023
C.I.P.E. Compagnie Internationale de Par- ticipations Etrangères S.A.	132024	Parkville Properties S.à r.l.	132031
Claudia Shipping S.A.	132002	PROMIS@Service S.à r.l.	132031
CPM Développement S. à r. l.	132025	Rafa Enterprises SA	132032
CPM Développement S. à r. l.	132026	Rafa Enterprises SA	132039
CPM Développement S. à r. l.	132026	R & R Holdings S.A.	132047
ea-Services S.à.r.l.	132042	Sails Capital Management	132025
Eaton Holding VII S.à r.l.	132041	Selecta Luxembourg	132041
Ecaro s.à r.l.	132048	Sigma Consulting S.A.	132042
EFA-Services S.à r.l.	132042	Socavia III S.à r.l.	132024
Eurotecnica Melamine	132037	Société Immobilière Privée (Soparfi) S.A.	132040
Eurotecnica Melamine	132035	Sourire S.A.	132031
Fara Associates S.A.	132033	Trotwood Investments	132029
Felicity Luxembourg II S.à r.l.	132004	TyCom Holdings II S.A.	132047
Fidemon S.à r.l.	132027	Winner International S.A.	132042
FMZ Zerlegeservice S.à r.l.	132042	World Bright Films WBF - Focusart - Lu- xembourg Film Producer S.A.	132021
Fondation Docteur Elvire Engel	132036	World Business Fostering S.A.	132021
Freeway S.A.	132040	World Trust Investment S.A.	132042
General Painting Systems S.A.	132045	WP XI Investments S.à r.l.	132041
		Zenith S.A.	132042

LOGI-Service S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 50.691.

—
DISSOLUTION

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 21 octobre 2008, enregistré à Grevenmacher, en date du 23 octobre 2008, Relation GRE/2008/4214,

- que la dissolution anticipée de la société à responsabilité limitée "LOGI-Service S.à r.l.", ayant son siège social à L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 50.691, a été prononcée par les associés

- 1) Monsieur Alfred GRASCHER, commerçant, demeurant à D-67663 Kaiserslautern, Konrad-Adenauer-Strasse 17,
 - 2) Monsieur Erwin KURZ, commerçant, demeurant à D-66871 Theisbergstegen, Hauptstrasse 11,
 - 3) Monsieur Bernd MÜLLER, commerçant, demeurant à D-67663 Kaiserslautern, Rousseustrasse 12,
 - 4) Monsieur Stefan MÜNSTER, commerçant, demeurant à D-67657 Kaiserslautern, Eugen Hertelstrasse 28,
 - 5) Monsieur Klaus TRUMM, commerçant, demeurant à D-66909 Krottelbach, Bergstrasse 5,
- avec effet immédiat,

- que les livres et documents sociaux sont conservés pendant la durée de cinq années à l'ancien siège de la société.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 28 octobre 2008.

Joseph GLODEN
Notaire

Référence de publication: 2008138418/213/25.

(080162036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Claudia Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 116.625.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the ninth day of September
Before Maître Aloyse BIEL, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

Mr Rob VAN GESSEL, inland captain, having its address at Ul. Szczecinska 72 d, 72004 Tanowo, POLAND.

Which appearing person has requested the executive notary to place on record as follows:

I. That there exists a public limited company (société anonyme) under the name «CLAUDIA SHIPPING S.A.», with registered office in L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, incorporated according to a deed drawn up on 28 April 2006 by Maître Aloyse BIEL, notary residing in Esch-sur-Alzette, and published in the official journal Mémorial Recueil Spécial C number 1467 dated 31 July 2006,

II. That the corporate capital subscribed and paid up in cash to the extent of twenty-five percent (25%) is set at thirty one thousand Euros (31.000,- €), represented by one hundred shares (100) with a par value of three hundred and ten euros (310,- €).

III. That the undersigned has subsequently become the owner of all the corporate shares.

IV. That in the capacity of sole shareholder, the undersigned expressly declares to dissolve and liquidate the company as from the present day, as the company has ceased all activities.

V. That the undersigned is perfectly aware of the financial situation and of the articles of incorporation of the company.

VI. That the undersigned, as sole shareholder, considering itself as the liquidator, declares having paid or credited all the liabilities of the company and that it shall be personally liable for any debts of the company, and for all its commitments, even if they were to be unknown on the present day.

VII. That the undersigned expressly grants discharge to the directors and to the statutory auditor for the carrying out of their mission until the date of the notarial instrument.

VIII. That the undersigned hands over personally to the public notary with the shareholders' register of the company for destruction.

IX. That, therefore, the liquidation of the company is completed.

X. That the records and documents of the company will be kept for a term of five (5) years at the former registered office of the company at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Assessment of the costs

The amount of the costs, expenses, and charges in any form, which fall to the company or are charged to it on the grounds of the present deed, amount to the sum of eight hundred euros (800.-€).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuf septembre

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Rob VAN GESSEL, batelier capitaine, demeurant à Ul. Szczecinska 72 d, 72004 Tanowo, POLOGNE.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de «CLAUDIA SHIPPING S.A.», avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée par un acte reçu par le notaire Maître Aloyse BIEL en date du 28 avril 2006 Publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1467 du 31 juillet 2006;

II. Que le capital social souscrit et libéré à concurrence de vingt-cinq pourcent (25%) est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par cent (10 0) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310,-).

III. Que le soussigné est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la société.

IV. Qu'en tant que seul actionnaire, le soussigné déclare expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

V. Que le soussigné connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

VI. Que le soussigné, actionnaire unique, se considérant comme le liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

VII. Que le soussigné donne décharge expresse aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VIII. Que le soussigné remet au notaire le livre des actionnaires de la société en sa possession pour destruction.

IX. Que partant la liquidation de la société est achevée.

X. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'ancien siège social de la société, à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de huit cents euros (800.-).

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Van Gessel; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 septembre 2008. Relation: EAC/ 2008/ 11616. - Reçu douze euros 12.-€.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008138417/203/83.

(080162041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Mimar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 129.427.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le quinze octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société SMEC S.R.L, une société gouvernée par les lois de l'Italie, ayant son siège social à Via Freguglia, N.8/A I-20122 MILANO,

ici représentée par Monsieur Celso GOMES DOMINGUES, comptable, demeurant professionnellement à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 10 octobre 2008.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

L'actionnaire unique, représentée comme ci-avant, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. MIMAR S.A.(la "Société"), ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 129.427 a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1725 du 14 août 2007

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, entièrement libérées.

III. L'Actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. L'Actionnaire unique est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. L'Actionnaire unique déclare que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, qu'en sa qualité d'actionnaire représentant l'intégralité du capital social, elle se trouve investie de tout l'actif et s'engage expressément à prendre, avant tout paiement à sa personne, à sa charge tout passif impayé pouvant éventuellement exister à charge de la Société, connu ou inconnu à ce jour ; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par l'Actionnaire unique aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour, ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat;

VII. Il sera procédé à l'annulation des actions de la Société;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux situés au L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, l'actionnaire unique a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C.GOMES DOMINGUES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2008. Relation: LAC/2008/42140. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008138413/206/45.

(080162089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Felicity Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 135.594.

—
In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of October.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Felicity Luxembourg II S.à r.l. (the «Company»), a société anonyme having its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557, Luxembourg, incorpo-

rated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on December 18, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on March 11, 2008 under number 609.

The meeting was presided by Mr. Jérôme Foulon, manager, residing in Montréal, Canada.

There was appointed as secretary M^e Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg,

There was appointed as scrutineer M^e Elisabeth Adam, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. As it appeared from said attendance list, all shares in issue in the Company were represented at the meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and were able to validly decide on all the items on the agenda.

Agenda:

1. Amendment and restatement of the articles of association of the Company substantially in the form as attached in the proxies, the proxyholders being however expressly authorised and empowered to make and agree to, such changes and amendments as deemed appropriate.

2. Appointment of Mrs Liliane Marceau as a class A manager

Thereafter the following resolution was unanimously passed:

First Resolution

It is resolved to amend and restate the articles of association of the Company as set forth hereunder.

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Felicity Luxembourg II S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares, interest and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/

or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) shares in registered form having a par value of one cent (EUR 0.1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3. Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence unless otherwise provided in any agreement entered into from time to time between the shareholders (the "Shareholders Agreement").

6.2. The Company's shares are indivisible, since only one owner is recognised per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Transfer Restrictions

6.3.1. General Principles

Any Transfer of shares (between shareholders or to persons other than the shareholders (the "Non-Shareholders")) shall always be subject to, and will be effective and recognised by the Company only if realised in compliance with, the provisions set out in these Articles and any Shareholders Agreement.

The transfer of shares (inter vivos) to Non-Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

All Transfer of shares must be recorded in the shareholders' register of the Company which will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law.

6.3.2. The Restricted Period

For a period of two (2) years beginning on the date 22nd of April, 2008 (the "Restricted Period"), no Shareholder may Transfer any of its shares except Germalux Investment I Sàrl in favour of an Affiliate. For the purpose of this article, "Affiliate" means any person directly or indirectly controlled by the Public Sector Pension Investment Board being understood that for this definition "Control" means (a) in relation to a person that is a corporation, the ownership, directly or indirectly, of voting securities of the person carrying more than fifty percent (50%) of the voting rights attaching to all voting shares of the person and which are sufficient, if exercised, to elect a majority of its board of managers, (b) in relation to a person that is a limited partnership or trust, respectively, a general partner or trustee(s) or person entitled to elect the trustee or more than fifty percent (50%) of the trustees, if applicable, of such person, if any, or the ownership, directly or indirectly, of voting securities or rights of such person carrying more than fifty percent (50%) of the voting rights attaching to all voting securities of the person, and (c) in relation to any person, the ownership, directly or indirectly, of securities or other interests or rights entitling the holder(s) thereof to exercise direction over the activities of the person (the "Control"; "Controls"; "Controlling" and "Controlled" shall be construed accordingly).

"Transfer" means a transfer, sale, assignment, pledge or any other form of disposal of the shares or an interest in the shares.

For any period after the Restricted Period, Transfer of shares by any Shareholder must comply with the procedure set out in article 6.3.3. below.

6.3.3. Right of First Refusal

Subject to the provisions of this article 6.3., any shareholder who wishes to Transfer (the "Selling Shareholder") its shares in total or in part to any one or several third parties (a "Third Party") must comply with the provision of this article 6.3.3.

The Selling Shareholder shall first offer such shares to the other shareholder and the other shareholder shall have a right to acquire the shares in accordance with the following provisions (the "Right of First Refusal"):

(a) The Selling Shareholder shall provide to the other shareholder (the "Beneficiary") a prior written notice of its intention to Transfer its shares (the "First Refusal Notice") before entering into any binding agreement in relation to the contemplated sale. The First Refusal Notice shall include (i) a true copy of the Third Party's offer (the "Proposed Transfer") which shall include the number of shares in the Company proposed to be Transferred by the Selling Shareholder (the "Offered Shares"), the cash purchase price per Offered Share or the formula by which such purchase price is to be determined, any other material terms and conditions applicable to the proposed Transfer of the Offered Shares, and the proposed Transfer date, if known and (ii) an irrevocable offer to the Beneficiary to purchase (subject to the other provisions of this article 6.3.) the Offered Shares at such cash price and on such terms as defined in the Third Party Offer.

(b) The Beneficiary shall have the right to acquire the Offered Shares in accordance with the terms and conditions set out in the First Refusal Notice provided that it notifies by written notice the Selling Shareholder and the Company a notice (the "First Offer Notice") within thirty (30) days from the date of receipt of the First Refusal Notice (the "Exercise Period") and concurrently delivers the deposit set forth in article 6.3.3. (c) below. Such notice is binding on the Beneficiary who exercises its Right of First Refusal.

(c) Concurrently with the delivery of the First Offer Notice, the exercising Beneficiary shall deliver a deposit to the Selling Shareholder in the amount of the greater of either (i) one percent (1%) of the purchase price or (ii) two hundred thousand euro (EUR 200,000) - such deposit to be used as payment of a portion of the purchase price and to consist of immediately available funds. The closing of the sale of the Selling Shareholder's shares shall occur within a period of forty-five (45) days following the end of the Exercise Period (the "Sale Period").

(d) Each Beneficiary not furnishing a First Offer Notice that complies with the requirements under 6.3.3. (b) above, including the applicable time period or not having acquired the Offered Shares within the Sale Period, shall be deemed to have waived all of such Beneficiary's rights to purchase such Offered Shares under this article 6.3.3. and the Selling Shareholder shall thereafter be free to Transfer the Offered Shares to the Third-Party provided that:

(i) the Transfer to the Third Party is approved by the shareholders meeting of the Company as required under 6.1. above;

(ii) the Selling Shareholder has fully complied with the provisions set forth in article 6.3.3. (a) above;

(iii) the Transfer of the shares to the Third Party is carried out at a purchase price and on terms which shall not be lower nor less favorable than the purchase price which has been indicated by the Selling Shareholder in the First Refusal Notice; the Selling Shareholder shall make a copy of the purchase agreement available to the Beneficiary;

(iv) the closing date of the Transfer is within a period of sixty (60) days following the expiry of the Exercise Period; and

(v) the Third Party has acceded to any Shareholders Agreement in force at the time of the Transfer.

(e) In the event that the sale of the Offered Shares to the Third Party has not occurred within the sixty (60) day period set forth in article 6.3.3. (d) (iv) the Selling Shareholder shall not be entitled to Transfer its shares to any Third Party without having first followed again the right of first refusal procedure as set forth in this article 6.3.3.

6.3.4. Tag-Along Right of the Beneficiary

Subject to prior compliance with article 6.3.3. (Right of First Refusal), if the Beneficiary refuses to exercise its Right of First Refusal then the Beneficiary may request that the Selling Shareholder Transfers to the Third Party, together with its own shares, the shares the beneficiary holds in the Company in accordance herewith (the "Tag-Along Right").

(a) The Beneficiary shall exercise its Tag-Along Right by written notice (the "Tag Along Offer") sent to the Selling Shareholder and the Company within the Exercise Period. The Tag Along Notice will include an offer (the Beneficiary who elect to make such an offer being "Tagging Shareholder") to include in the Proposed Transfer to the Third Party shares held by the Tagging Shareholder. The Selling Shareholder will deliver or cause to be delivered to the Tagging Shareholder copies of all transaction documents relating to the Proposed Transfer as the same become available.

(b) The Beneficiary who does not make a Tag Along Offer in compliance with the above requirements, including the time period, shall be deemed to have waived all of such Tag-Along Right with respect to such Proposed Transfer, and the Selling Shareholders shall thereafter be free to Transfer the Offered Shares to the Third Party, subject to compliance of the conditions set forth in article 6.3.3. (d) above.

(c) In order to be entitled to exercise Tag-Along Right, the Beneficiary must agree to make to the Third Party the same representations, warranties, covenants, indemnities and other agreements as the Selling Shareholder agrees to make in connection with the Proposed Transfer; provided that (i) any representations warranties, covenants, indemnities and other agreements shall be made severally and not jointly, and (ii) the Tagging Shareholder shall not be obligated to enter into any non-competition or other post-closing covenant that restricts its activities in any way. Each Shareholder will be responsible for its proportionate share of the costs of the Proposed Transfer based on the gross proceeds received or to be received in such Proposed Transfer to the extent not paid or reimbursed by the Third Party.

(d) The offer of the Tagging Shareholder contained in such Tag Along Offer shall be irrevocable and, to the extent such offer is accepted, such Tagging Shareholder shall be bound and obligated to Transfer its shares on the same terms and conditions of the Proposed Transfer, provided that if the material terms of the Proposed Transfer change with the result that the price per relevant share in the Company shall be less than the prices set forth in the Proposed Transfer, the form of consideration shall be different or the other terms and conditions shall be materially less favourable to the Selling Shareholder than those set forth in the Proposed Transfer, the Tagging Shareholder shall be permitted to withdraw the offer contained in such holder's Tag Along Offer by written notice to the Selling Shareholder and upon such withdrawal shall be released from such holder's obligations.

(e) If the Tagging Shareholder exercises its Tag-Along Right, the closing of the purchase of the shares with respect to which such right have been exercised will take place concurrently with the closing of the sale of the Selling Shareholder's shares to the Third Party.

(f) If the Beneficiary exercises its Tag-Along Right, the Selling Shareholder shall only be entitled to Transfer its shares together with the shares of the Tagging Shareholder. In such event, the Tagging Shareholder shall be required to Transfer its shares to the Third Party and if the Third Party is not prepared to acquire the shares offered by the Tagging Shareholder under the same terms and conditions, then the Selling Shareholder shall not be entitled to Transfer its shares.

6.3.5. Drag-Along Right in favour of Germalux Investment I S.à.r.l or any Affiliate to whom it has transferred its shares pursuant to article 6.3.2. of these Articles ("PSP").

(a) If the Beneficiary, being Cedar Cove Holdings Ltd ("Cedar Cove") (i) does not exercise its Right of First Refusal pursuant to article 6.3.3. and (ii) does not exercise its Tag-Along Right pursuant to article 6.3.4. within the Exercise Period, then the Selling Shareholder (being in that case PSP) shall be entitled to deliver a written notice (the "Drag Along Notice") to Cedar Cove and to the Company within a period of ten (10) days following the earlier of either (x) Cedar Cove's definite refusal to exercise the Tag-Along Right or (y) the end of the Exercise Period with respect to such Proposed Transfer (the "Drag Along Notice").

(b) Upon delivery of the Drag-Along Notice by PSP, Cedar Cove shall be obligated to Transfer all its shares to the Third Party and to vote its shares in favour of the Proposed Transfer at any meeting of the shareholders of the Company called to vote on or approve the Proposed Transfer and/or to consent in writing to the Proposed Transfer, to enter into agreements relating to the Proposed Transfer as and to agree (as to itself) to make to the Third Party the same representations, warranties, covenants and agreements as PSP agree to make in connection with the Proposed Transfer; provided that (i) in no event shall Cedar Cove be required to make any representations and warranties or provide any indemnities and (ii) Cedar Cove shall not be obligated to enter into any non-competition or other post-closing covenant that restricts its activities in any way.

(c) If at the end of the ninety (90) days after the date of delivery of the Drag Along Notice (as such period may be extended to obtain any required regulatory approvals) PSP has not completed the Proposed Transfer, the Drag Along Notice shall be null and void, each shareholder shall be released from such shareholder's obligations under the Drag Along Notice.

(d) In the event of the exercise by PSP of its Drag Along Right, Cedar Cove hereby irrevocably appoints and constitutes PSP with full power and authority to execute and deliver any document required to proceed with the implementation of the Proposed Transfer.

6.4. Redemption by the Company of its own shares

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of five (5) managers who need not to be shareholders, appointed by the shareholders who set the term of their office. The board of managers is composed of two (2) class A managers, and three (3) class B managers, being Luxembourg residents.

7.2. The Shareholders may dismiss the managers at any time ad nutum (without any reason). In case of resignation, dismissal or death of one (1) of the managers, the replacement manager shall be appointed by the general meeting of shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1. of the Articles.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice. Except in case of exceptional circumstances or in case of urgency, all meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can deliberate or act validly only if i) at least one class A manager is present, and ii) the class B managers represent a majority of the managers present or represented at the meeting. Resolutions of the board of managers are validly taken if approved unanimously by all managers present or represented.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other, provided that such manager (i) join the meeting held in Luxembourg, and (ii) participates neither from Germany nor from North America (i.e. Canada and the United States of America). The participation in a meeting by such means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation.

10.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of two (2) managers, one of whom being mandatorily a class A manager.

10.2. The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2. To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3. To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or wilful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. Without prejudice to articles 12.2. and 12.4. of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are no more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by written resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2. of these Articles and shall cast their vote by signing the written resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. If the Company shall have a single shareholder, it shall assume all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held in Luxembourg, at such address and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the day after the 28th of February of each year and end on the 28th of February of the following year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the 20th of August of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1. The operations of the Company shall be audited by one external auditor (réviseur d'entreprises).

15.2. The external auditor shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.3. The external auditor will be elected by decision of the general meeting of shareholders of the Company which will determine its remuneration and the term of its office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus in accordance with the provision of any Shareholders Agreement. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(a) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(b) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(c) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(d) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(e) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company unless otherwise provided in any Shareholders Agreement.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Second resolution

It is resolved to appoint Mrs Liliane Marceau, with professional residence in 1250, rue René Lévesque, boulevard West, Suite 2030, H3B4W8, Montréal, Canada as a class A manager for an unlimited period of time.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille huit, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire ("l'Assemblée") des actionnaires de Felicity Luxembourg II S.à.r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557, Luxembourg, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 11 mars 2008 numéro 609.

L'Assemblée fut présidée par Monsieur Jérôme Foulon, gérant de société, de résidence à Montréal, Canada.

A été désignée comme secrétaire M^e Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg

A été désignée comme scrutateur M^e Elisabeth Adam, maître en droit, de résidence à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux soient indiqués sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi que le notaire soussigné. Ladite liste sera attachée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

II. Il appert de ladite liste de présence que toutes les parts sociales émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et les associés de la Société ont déclaré qu'ils ont eu connaissance en temps utile de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1) Modification et refonte des statuts de la Société substantiellement dans la forme telle qu'annexée aux procurations, les mandataires étant toutefois expressément autorisés à faire et accepter les changements et modifications jugés nécessaires.

2) Nomination de Mme Liliane Marceau en tant que gérant de classe A

Par la suite, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Il a été décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société comme présentés ci-dessous

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Felicity Luxembourg II S.à r.l.» (ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présent statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance de la Société. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions, intérêts et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs mobilières et/ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et de titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation de toute espèce. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes, sauf disposition contraire dans un contrat conclu de temps à autre entre les associés (le «Pacte d'Associés»).

6.2. Les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Restrictions de transfert

6.3.1 Principes généraux

Toute Cession de parts sociales (entre les associés ou à des personnes autres que des associés (les «Non-Associés»)) sera toujours soumise, et ne sera effective et reconnue par la Société que si elle a été effectuée en conformité avec les dispositions des présents Statuts ou de tout Pacte d'Associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des Non-Associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Toutes les Cessions de parts sociales doivent être inscrites dans le registre des associés de la Société qui sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

6.3.2 La Période de Restriction

Pendant une période de deux (2) ans commençant à la date du 22 avril 2008 (la «Période de Restriction»), aucun Associé ne pourra Céder aucune de ses parts sociales, à l'exception de Germalux Investment I S.à r.l. en faveur d'un Affilié. Pour les besoins du présent article, «Affilié» signifie toute personne directement ou indirectement contrôlée par le Public Sector Pension Investment Board, étant entendu que pour cette définition «Contrôle» signifie (a) en relation avec une personne qui est une société, la détention, directe ou indirecte, de titres conférant des droits de vote d'une personne détenant plus de cinquante pour cent (50%) des droits de vote attachés à toutes les parts sociales conférant des droits de vote de la personne et qui suffisent, s'ils sont exercés, à élire une majorité de son conseil de gérance, (b) en relation avec une personne qui est une limited partnership ou un trust, respectivement, un general partner ou un trustee ou une personne autorisée à élire le trustee ou plus de cinquante pour cent (50%) des trustees, si applicable, de cette personne, le cas échéant, ou la détention, directe ou indirecte, de titres conférant des droits de vote et les droits de cette personne détenant plus de cinquante pour cent (50%) des droits de vote attachés à tous les titres conférant des droits de vote de cette personne, et (c) en relation avec une personne, la détention, directe ou indirecte, de titres ou autres intérêts ou droits autorisant leur(s) détenteur(s) à exercer un pouvoir de décision sur les activités de cette personne (le «Contrôle»; «contrôle»; «Contrôlant» et «Contrôlé» seront construits de la même façon).

«Cession» signifie une cession, une vente, un transfert, un nantissement ou toute autre forme de cession des parts sociales ou d'un intérêt dans ces parts sociales.

Pour une période donnée après la Période de Restriction, une Cession de parts sociales par tout Associé devra se faire conformément à la procédure prévue à l'article 6.3.3. ci-dessous.

6.3.3. Droit de Premier Refus

Sous réserve des dispositions du présent article 6.3., tout associé qui souhaite Céder Associé Vendeur») ses parts sociales en totalité ou en partie à un ou plusieurs tiers (le «Tiers») devra se conformer aux dispositions du présent article 6.3.3.

En premier lieu, l'Associé Vendeur devra offrir ces parts sociales à l'autre associé et cet autre associé aura le droit d'acquérir ces parts sociales conformément aux dispositions suivantes (le «Droit de Premier Refus»):

(a) L'Associé Vendeur doit envoyer à l'autre associé (le «Bénéficiaire») un avis écrit préalable de son intention de Céder ses parts sociales (la «Notice de Premier Refus») avant de conclure tout contrat lui étant opposable en relation avec la vente envisagée. La Notice de Premier Refus devra inclure (i) une copie conforme de l'offre du Tiers (la «Cession Proposée») qui devra inclure le nombre de parts sociales dans la Société que l'Associé Vendeur propose de Céder (les «Parts Sociales Offertes»), le prix d'acquisition en espèces par Part Sociale Offerte ou la formule par laquelle ce prix d'acquisition devra être déterminé, tous autres termes et conditions substantiels applicables à la Cession proposée des Parts Sociales Offertes, ainsi que la date de la Cession proposée, si elle est connue et (ii) une offre irrévocable au Bénéficiaire d'acquérir (sous réserve des autres dispositions du présent article 6.3.) les Parts Sociales Offertes à ce prix en espèces et selon les termes tels que définis dans l'Offre du Tiers.

(b) Le Bénéficiaire aura le droit d'acquérir les Parts Sociales Offertes conformément aux termes et conditions prévus dans la Notice de Premier Refus à condition qu'il le notifie par écrit à l'Associé Vendeur et à la Société (la «Notice de Première Offre») endéans les trente (30) jours à compter de la date de réception de la Notice de Premier Refus (la «Période d'Exercice») et procède simultanément au paiement prévu à l'article 6.3.3.(c) ci-dessous. Cette notice sera opposable au Bénéficiaire qui exerce son Droit de Premier Refus.

(c) Simultanément à l'envoi de la Notice de Première Offre, le Bénéficiaire qui exerce devra verser à l'Associé Vendeur un montant qui soit le plus élevé des deux montants suivants correspondant à (i) un pour cent (1%) du prix d'acquisition ou (ii) deux cent mille euros (EUR 200.000) - ce versement devant être utilisé pour le paiement d'une portion du prix

d'acquisition et consister en fonds immédiatement disponibles. La clôture de la vente des parts sociales de l'Associé Vendeur interviendra dans le délai de quarante-cinq (45) jours suivant la fin de la Période d'Exercice (la «Période de Vente»).

(d) Tout Bénéficiaire qui n'envoie pas de Notice de Première Offre qui soit conforme aux exigences de l'article 6.3.3. (b) ci-dessus, y compris le délai applicable, ou n'ayant pas acquis les Parts Sociales Offertes pendant la Période de Vente, sera considéré avoir renoncé aux droits de ce Bénéficiaire d'acquiescer ces Parts Sociales Offertes conformément au présent article 6.3.3. et l'Associé Vendeur sera par la suite libre de Céder les Parts Sociales au Tiers à condition que:

- (i) la Cession au Tiers soit approuvée par l'assemblée des associés de la Société tel que requis à l'article 6.1. ci-dessus;
 - (ii) l'Associé Vendeur ait entièrement satisfait les exigences de l'article 6.3.3.(a) ci-dessus;
 - (iii) la Cession des parts sociales au Tiers soit effectuée à un prix d'acquisition et selon des termes qui ne soient pas inférieurs ou moins favorables que le prix d'acquisition qui a été indiqué par l'Associé Vendeur dans la Notice de Premier Refus; l'Associé Vendeur devra mettre une copie du contrat d'acquisition à la disposition du Bénéficiaire;
 - (iv) la date de clôture de la Cession intervienne dans une période de soixante (60) jours suivant l'expiration de la Période d'Exercice; et
 - (v) le Tiers ait adhéré à tout Pacte d'Associés en vigueur au moment de la Cession.
- (e) Dans le cas où la vente des Parts Sociales Offertes au Tiers n'a pas eu lieu dans la période de soixante (60) jours prévue à l'article 6.3.3.(d)(iv), l'Associé Vendeur ne sera pas autorisé à Céder ses parts sociales à un Tiers sans avoir préalablement suivi de nouveau la procédure de droit de premier refus tel que prévu à l'article 6.3.3.

6.3.4. Droit de Tag-Along du Bénéficiaire

A condition de se conformer préalablement à l'article 6.3.3. (Droit de Premier Refus), si le Bénéficiaire refuse d'exercer son Droit de Premier Refus, alors le Bénéficiaire pourra demander que l'Associé Vendeur Cède au Tiers, ensemble avec ses propres parts sociales, les parts sociales détenues dans la Société conformément aux présentes (le «Droit de Tag Along»).

(a) Le Bénéficiaire devra exercer son Droit de Tag-Along moyennant l'envoi d'une notice écrite (l' «Offre de Tag-Along») à l'Associé Vendeur et à la Société pendant la Période d'Exercice. La Notice de Tag-Along devra inclure une offre (le Bénéficiaire qui choisit de faire une telle offre étant un «Associé Tag») d'inclure dans la Cession Proposée au Tiers les parts sociales détenues par l'Associé Tag. L'Associé Tag devra fournir ou faire en sorte que soit fournie à l'Associé Tag des copies de tous les documents relatifs à la Cession Proposée dès que ceux-ci sont disponibles.

(b) Le Bénéficiaire qui ne fait pas d'Offre de Tag Along conformément aux exigences ci-dessus, y compris le délai, sera considéré avoir renoncé à tout son Droit de Tag-Along en relation avec cette Cession Proposée, et les Associés Vendeurs devront par la suite être libres de Céder les Parts Sociales Offertes au Tiers, sous réserve de se conformer aux conditions prévues à l'article 6.3.3.(d) ci-dessus.

(c) Pour pouvoir exercer son Droit de Tag-Along, le Bénéficiaire doit accepter de faire au Tiers les mêmes représentations, garanties, obligations, indemnisations et autres arrangements que l'Associé Vendeur accepte de faire en relation avec la Cession Proposée; étant entendu que (i) toutes représentations, garanties, obligations, indemnisations et autres arrangements doivent être faits individuellement et non conjointement, et (ii) l'Associé Tag ne doit pas être obligé de conclure une clause de non-concurrence ou autre clause post-closing qui restreint ses activités de quelque manière que ce soit. Chaque Associé sera responsable proportionnellement au nombre de parts sociales qu'il détient des frais encourus par la Cession Proposée sur base des produits nets reçus ou devant être reçus lors de cette Cession Proposée dans la mesure où ils ne sont pas payés ou remboursés par le Tiers.

(d) L'offre de l'Associé Tag contenue dans l'Offre de Tag-Along sera irrévocable et, dans la mesure où cette offre est acceptée, cet Associé Tag sera tenu et obligé de Céder ses parts sociales selon les mêmes termes et conditions que la Cession Proposée, à condition que si les termes substantiels de la Cession Proposée changent ayant pour résultat que le prix par part sociale concernée dans la Société est inférieur aux prix fixés dans la Cession Proposée, la forme du paiement devra être différente ou les autres termes et conditions doivent être substantiellement moins favorables pour l'Associé Vendeur que ceux prévus dans la Cession Proposée, l'Associé Tag pourra retirer l'offre contenue dans l'Offre de Tag-Along de ce détenteur moyennant notice écrite à l'Associé Vendeur et au moment de ce retrait, il sera déchargé des obligations de ce détenteur.

(e) Si l'Associé Tag exerce son Droit de Tag-Along, la clôture de l'acquisition des parts sociales par rapport auxquelles ce droit a été exercé, aura lieu en même temps que la clôture de la vente des parts sociales de l'Associé Vendeur au Tiers.

(f) Si le Bénéficiaire exerce son Droit de Tag-Along, l'Associé Vendeur ne sera autorisé à Céder ses parts sociales qu'ensemble avec les parts sociales de l'Associé Tag. Dans ce cas, l'Associé Tag sera obligé de Céder ses parts sociales au Tiers et si le Tiers n'est pas préparé à acquiescer les parts sociales offertes par l'Associé Tag selon les mêmes termes et conditions, alors l'Associé Tag ne sera pas autorisé à Céder ses parts sociales.

6.3.5 Droit de Drag-Along en faveur de Germalux Investment I S.à r.l. ou tout Affilié à qui il a cédé ses parts sociales en vertu de l'article 6.3.2. des présents Statuts («PSP»).

(a) Si le Bénéficiaire, étant Cedar Cove Holdings Ltd («Cedar Cove») (i) n'exerce pas son Droit de Premier Refus en vertu de l'article 6.3.3. et (ii) n'exerce pas son Droit de Tag-Along en vertu de l'article 6.3.4. pendant la Période d'Exercice,

alors l'Associé Vendeur (étant dans ce cas PSP) sera autorisé à envoyer une notice écrite (la «Notice de Drag-Along») à Cedar Cove et à la Société endéans une période de dix (10) jours suivant l'événement qui survient en premier lieu entre (x) le refus définitif de Cedar Cove d'exercer le Droit de Tag-Along ou (y) la fin de la Période d'Exercice en relation avec la Cession Proposée (le «Droit de Drag-Along»).

(b) Par l'envoi de la Notice de Drag-Along par PSP, Cedar Cove sera obligée de Céder toutes ses parts sociales au Tiers et de voter en faveur de la Cession Proposée à toute assemblée des associés de la Société convoquée pour voter sur ou approuver la Cession Proposée et/ou approuver la Cession Proposée par écrit, conclure des contrats en relation avec la Cession Proposée et accepter (comme si elle le faisait pour elle-même) de faire au Tiers les mêmes représentations, garanties, obligations et arrangements que PSP accepte de faire en relation avec la Cession Proposée; étant entendu que (i) en aucun cas, Cedar Cove ne sera obligée de faire des représentations et garanties ou verser des indemnités et (ii) Cedar Cove ne doit pas être obligée de conclure une clause de non-concurrence ou autre clause post-closing qui restreint ses activités de quelque manière que ce soit.

(c) Si à la fin de la période de quatre-vingt dix (90) jours après la date d'envoi de la Notice de Drag-Along (telle que cette période peut être prolongée dans le but d'obtenir tout accord règlementaire) PSP n'a pas procédé à la Cession Proposée, la Notice de Drag-Along sera nulle et non avenue, chaque associé sera déchargé des obligations de cet associé en vertu de la Notice de Drag-Along.

(d) En cas d'exercice par PSP de son Droit de Drag-Along, Cedar Cove, par les présentes, désigne irrévocablement PSP avec plein pouvoir et autorité aux fins de signature et d'envoi de tout document requis pour procéder à la Cession Proposée.

6.4 Rachat par la Société de ses propres parts sociales

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé de cinq (5) gérants, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront la durée de leur mandat. Le conseil de gérance est composé de deux (2) gérants de classe A, et trois (3) gérants de classe B, étant des résidents luxembourgeois.

7.2 Les Associés peuvent révoquer les gérants à tout moment ad nutum (avec ou sans motif). Dans le cas de démission, révocation ou décès d'un (1) des gérants, son remplaçant sera nommé par l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Sauf circonstances exceptionnelles ou en cas d'urgence, toutes les réunions du conseil de gérance devront se tenir à Luxembourg.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si i) au moins un gérant de classe A est présent et ii) les gérants de classe B représentent une majorité des gérants présents ou représentés à la réunion. Les résolutions du conseil de gérance sont valablement prises si approuvées à l'unanimité des gérants présents ou représentés.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler, étant entendu que ce gérant (i) participe la réunion tenue à Luxembourg, et (ii) n'y

participe ni à partir d'Allemagne ni à partir de l'Amérique du Nord (i.e. Canada et Etats-Unis d'Amérique). La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants, l'un d'eux devant être obligatoirement un gérant de classe A.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des présents Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les présents Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quels qu'ils soient qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution écrite. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution écrite. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 Si la Société a un seul associé, celui-ci assumera tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée pour cette assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues à Luxembourg, aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à une assemblée des associés de la Société et se considèrent être dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut agir à toute assemblée des associés de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représentée.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et assemblée générale annuelle.

14.1 L'exercice social de la Société commence le jour suivant le 28 février de chaque année et se termine le 28 février de l'année suivante.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, réviseur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le 20 août de chaque année à 10h00 heures du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés se tiendra aux lieu et heure indiqués dans la convocation de l'assemblée qui devra se tenir dans les limites prévues par la Loi.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprises.

15.1 Les opérations de la Société seront supervisées par un réviseur d'entreprises.

15.2 Le réviseur d'entreprises sera élu pour une durée maximum de six ans et sera rééligible.

15.3 Le réviseur d'entreprises sera nommé par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera sa rémunération et la durée de son mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des présents Statuts.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels conformément aux dispositions de tout Pacte d'Associés. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (a) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (b) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuées mais réduit des pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve légale;
- (c) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (d) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (e) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés concernés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans la Société sauf disposition contraire dans tout Pacte d'Associés.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents Statuts.

Seconde résolution

Il a été décidé de nommer Madame Liliane Marceau, résidant professionnellement à 1250, rue René Lévesque, boulevard West, Suite 2030, H3B4W8, Montréal, Canada comme gérante de classe A pour une durée indéterminée.

Le notaire soussigné, qui a connaissance et parle la langue anglaise, déclare par la présente que par réquisition des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais et suivi par la traduction française; à la demande des parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé au Luxembourg au jour mentionné précédemment.

Après avoir lu le présent acte les membres du Bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. FOULON, V. WAUTHIER, E. ADAM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2008, Relation: LAC/2008/ 44104. — Reçu douze euros (12 euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008137895/242/765.

(080161600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Beethoven CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.100.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of October,

Before Us Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Stichting Beethoven CDO, a foundation established under the Law of The Netherlands, having its registered office at Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam,

hereby represented by Mr Frédéric Lahaye, employee, residing in Arlon.

by virtue of a proxy given under private seal in Amsterdam on October 21st, 2008.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as foresaid, acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I.- The appearing party is the sole shareholder of BEETHOVEN CDO S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-84.100 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 28 September 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1088 on 29 November 2001. The articles of incorporation have not been amended since the incorporation of the Company.

II.- The Company has a share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into thirty-one (31) shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

III.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- The appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to dissolve the company and to proceed with the immediate liquidation.

V.- The appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company. The liquidation of the Company is thus effected without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company in their current state.

VI.- As a consequence of such dissolution, full discharge is granted to the directors and the statutory auditor for the carrying out of their mandate up to the date of the dissolution of the Company.

VII.- The shareholders' register of the dissolved Company is cancelled.

VIII.- The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company, which is at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois octobre.

Par-devant Nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Stichting Beethoven CDO, une fondation régie par les lois hollandaises ayant son siège social au Locatellikade 1, Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam ici représentée aux fins des présentes par Mr Frédéric Lahaye, employé, demeurant à Arlon.

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Amsterdam le 21 octobre 2008.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La comparante est l'actionnaire unique de BEETHOVEN CDO S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-84.100 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1088 du 29 novembre 2001. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euro (EUR 31.000,-), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euro (EUR 1.000,-) chacune.

III.- La comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La comparante en tant qu'actionnaire unique de la Société déclare expressément dissoudre la Société et procéder à la liquidation de la Société.

V.- La comparante déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société. La Liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société dans leur état actuel.

VI.- Par suite de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la Société ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII.- Il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII. - Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. LAHAYE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2008. Relation: LAC/2008/43082. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008138412/206/89.

(080162092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

La Grande Roche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 115.045.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eight on the twenty sixth day of September.

Before M^e Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Laurent WEIS, "Titulaire d'une maîtrise en sciences économiques", with professional address in L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

"the proxyholder"

Acting as a special proxy of ESTATES S.A., having its registered office in L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy,

"the principal"

by virtue of a proxy given under private seal on September 22, 2008 which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxyholder declared and requested the notary to act:

1. That the company LA GRANDE ROCHE S.A., R.C.S. Luxembourg B115.045, with registered office in Luxembourg, L-1940, 370, route de Longwy, was incorporated by deed of M^e Jean-Joseph Wagner, civil law notary residing in Sanem, on March 21, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C nr. 1144 of June 13, 2006, and the articles of association having been modified for the last time on November 28, 2007 by deed of Me Paul DECKER, civil law notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C nr. 93 of January 14, 2008.

2. That the company's capital amounts to EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares of EUR 10 (ten Euro) each, entirely paid-up.

3. That the principal has become sole owner of all the shares representing the subscribed capital of the company LA GRANDE ROCHE S.A.

4. That the principal, as sole shareholder, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the principal, as liquidator of the company LA GRANDE ROCHE S.A., declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the principal also declares it is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and it declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the sole shareholder takes over all the assets of the company and that he will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

8. That the principal grants discharge to the members of the board of directors and to the statutory auditor as well as to Mr. John SEIL, Mr. Pierre LENTZ and Mr. Claude ZIMMER resigning directors on June 4, 2008.

9. That the proxyholder or the notary may proceed to the cancellation of the company's shares register.

10. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of the principal.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the forgoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail:

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergences le texte anglais fait foi:

L'an deux mille huit, le vingt-six septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Laurent WEIS, "Titulaire d'une maîtrise en sciences économiques", domicilié professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial d'ESTATES S.A., ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

"la mandante"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 22 septembre 2008, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme LA GRANDE ROCHE S.A., R.C.S. Luxembourg B115.045, ayant son siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, a été constitué suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 21 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1144 of du 13e juin 2006, et les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 28 novembre 2007 suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 93 du 14^e janvier 2008.

2. Que le capital de la société s'élève à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille) actions de EUR 10 (dix euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que sa mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme LA GRANDE ROCHE S.A..

4. Que sa mandante, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que sa mandante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme LA GRANDE ROCHE S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que sa mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société ainsi qu'à Monsieur John SEIL, Monsieur Pierre LENTZ et Monsieur Claude ZIMMER, administrateurs démissionnaires au 4 juin 2008.

9. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation du registre des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la mandante.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré mentionné a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Weis, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2008. LAC/2008/39522. - Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008138421/211/93.

(080161986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

**World Bright Films WBF - Focusart - Luxembourg Film Producer S.A., Société Anonyme,
(anc. World Business Fostering S.A.).**

Siège social: L-8393 Olm, 42, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 73.050.

L'an deux mille huit, le huit octobre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "WORLD BUSINESS FOSTERING S.A.", avec siège social à L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 9 décembre 1999, publié au Mémorial C, numéro 106 du 1^{er} février 2000,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 73.050

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur John NEUMAN, expert-comptable, demeurant à Wilwerdange,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian NEUMAN, Master of Art - Réalisateur, né le 25 mars 1979 à Luxembourg, demeurant à L-8027 Strassen, 35, rue Raoul Follereau.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination en World Bright Films WBF - Focusart - Luxembourg Film Producer S.A. et en conséquence modification de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Changement de l'objet social et en conséquence modification de l'article 4 des statuts.

3.- Transfert du siège social de L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon vers L-8393 Olm, 42, rue de Capellen.

4.- Nomination de Monsieur Yves GORDET et Monsieur Christian NEUMAN, en tant que nouveaux administrateurs de la société.

5.- Confirmation de Monsieur John NEUMAN, en tant qu'administrateur.

6.- Nomination de Monsieur Christian NEUMAN, en tant qu'administrateur-délégué de la société

7.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société et conséquence modifie l'article 1^{er} des statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «World Bright Films WBF - Focusart - Luxembourg Film Producer S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence l'article 4 des statuts aura la teneur suivant:

« **Art. 4.** La société a pour objet la conception, la production, l'édition, le financement et la distribution d'oeuvres audiovisuelles.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société vers L-8393 Olm, 42, rue de Capellen. En conséquence l'article 2 (paragraphe 1^{er}) est modifié comme suit:

Art. 2. (paragraphe 1^{er}). Le siège social est établi dans la commune de Kehlen.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Yves GORDET, consultant audiovisuel, né le 9 juillet 1953 à Differdange, demeurant à L-7248 Bereldange, 8, rue Michel Rodange, et

- Monsieur Christian NEUMAN, prénommé.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2014.

132023

Cinquième résolution

L'assemblée générale confirme le mandat de Monsieur John Neuman, en tant qu'administrateur. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2014.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Christian NEUMAN, prénommé, en tant qu'administrateur-délégué, qui pourra valablement représenter la société par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.15 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 1000,- EUR.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. NEUMAN, H. DA CRUZ, C. NEUMAN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2008. Relation: LAC/2008/42151. — Reçu € 12.- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008138392/206/88.

(080162405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

AAC Capital 2002 Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 138.695.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008138448/242/13.

(080162282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

NIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.425.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 135.147.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales en date du 6 juin 2008 que

GSMV V ONSHORE INTERNATIONAL LIMITED, a limited liability company organised under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies Cayman Islands, under number MC-196706, having its registered office at PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman

a cédé les parts suivantes:

- 4122 parts sociales de catégorie B1
- 4122 parts sociales de catégorie B2
- 4122 parts sociales de catégorie B3
- 4122 parts sociales de catégorie B4
- 4122 parts sociales de catégorie B5

à KKR EUROPEAN FUND III, LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership, existant selon les lois des Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership des Iles Caïmans sous le numéro MC-20071, ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman;

et

KKR EUROPEAN FUND III, LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership, existant selon les lois des Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership des Iles Caïmans sous le numéro MC-20071, ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman;

a cédé les parts suivantes:

- 4122 parts sociales Préférentielles de catégorie A1
- 4122 parts sociales Préférentielles de catégorie A2
- 4122 parts sociales Préférentielles de catégorie A3
- 4122 parts sociales Préférentielles de catégorie A4
- 4122 parts sociales Préférentielles de catégorie A5

à GSMP V ONSHORE INTERNATIONAL LIMITED, a limited liability company organised under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies Cayman Islands, under number MC-196706, having its registered office at PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008138214/1092/41.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09817. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

C.I.P.E. Compagnie Internationale de Participations Etrangères S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.762.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 mai 2007, acte n ° 292 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008138442/208/11.

(080162286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Socavia III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 127.553.

Transfert des parts sociales

A ce jour, la société Socavia II S.à r.l. est l'associé unique de Socavia III S.à r.l.

Socavia II S.à r.l. a été mise en liquidation volontaire en date du 14 février 2008.

Dans le cadre de la liquidation de Socavia II S.à r.l., les parts sociales qu'elle détient dans Socavia III S.à r.l. sont transférées ainsi:

49 parts sociales sur un total de 100 à:

Codan Trust Company Limited

Trustee du Sunrise Trust, Trust de par sa forme juridique

Inscrit auprès du registre des Bermudes sous le numéro 11413

Avec siège social au 12, Par-la-Ville Road, Hamilton, HM CX, Bermudes

31 parts sociales sur un total de 100 à:

Sylvia Jeanne Henriette Georgette CHARVILLAT PANIJEL

Née le 12 avril 1946 à Paris (8^{ème})

Demeurant en Suisse, Résidence Golf Elysée, Appartement 506, Crans Montana, 3963

6 parts sociales sur un total de 100 à:

Daphné Simone Lina DUSSAUGE CHARVILLAT

Née le 22 avril 1963 à Boulogne-Billancourt

Demeurant en France au 17, avenue du Président Wilson, F-75116 Paris

6 parts sociales sur un total de 100 à:

Eric Raymond Gabriel CHARVILLAT

Né 16 Mai 1966 à Boulogne-Billancourt

Demeurant en Grande-Bretagne, au 20 Papermill Wharf, 50 Narrow Street, E14 8BZ, Londres

6 parts sociales sur un total de 100 à:

Jordan Ashley CHARVILLAT

Né le 24 octobre 1984 à New York

Demeurant aux USA, New York, 15 West 81st, Apartment 9B, New York, New York, 10024

2 parts sociales en indivision sur un total de 100 entre Sylvia Jeanne Henriette Georgette CHARVILLAT PANIJEL, Daphné Simone Lina DUSSAUGE CHARVILLAT, Eric Raymond Gabriel CHARVILLAT, Jordan Ashley CHARVILLAT, tous pré-qualifiés.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Pour publications et réquisitions, conformes et sincères

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Liquidateur de Socavia II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008138282/1652/43.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00618. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

CPM Développement S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 112.217.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008138437/6654/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00212. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Sails Capital Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 133.441.

L'an deux mille huit, le neuf octobre

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Stéphane LAMBERT, gérant de société, né à Québec (Canada) le 29 avril 1969, demeurant à Obere Mattstrasse, 30 CH-8713 Uerikon (Suisse), ici représenté par Monsieur Benoît de Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue G-D. Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Capellen, le 8 octobre 2008

laquelle procuration après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Lequel comparant, a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée SAILS CAPITAL MANAGEMENT a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 11 octobre 2007, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2846 du 7 décembre 2007, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.441,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune,

- que le comparant est le seul associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée SAILS CAPITAL MANAGEMENT, avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités,

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Capellen à L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage, et de modifier en conséquence l'article 2, alinéa 1^{er}, des statuts comme suit:

« **Art. 2. (premier paragraphe).** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 800 euros.

Dont acte, fait et passé à Mamer/Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 17 octobre 2008 - WIL/2008/920. — Reçu douze euros = 12 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 21 octobre 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008135956/2724/41.

(080159140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

CPM Développement S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 112.217.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008138438/6654/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00204. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

CPM Développement S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 112.217.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008138439/6654/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00207. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Germalux Investment II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.080.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
de l'associé de la société qui s'est tenue en date du 29 octobre 2008*

L'Assemblée générale décide de

remplacer Monsieur Pierre Gibeault, gérant de catégorie A démissionnaire, par Madame Liliane Marceau, administrateur de sociétés, née à Valleyfield Québec, Canada, le 5 décembre 1963, demeurant à 1250 René Lévesque Boulevard West, Suite 2030, Montreal, H3B 4W8 Canada, nommée pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est donc composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

Madame Assunta Di Lorenzo

Madame Liliane Marceau

Monsieur Jérôme Foulon

Gérants de catégorie B:

Monsieur Marcel Stéphan

Monsieur Marcel Krier

Monsieur Pierre Hamel

Madame Véronique Wauthier.

Pour extrait certifié conforme

Pour le Conseil de Gérance

Signatures

Référence de publication: 2008138286/322/28.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2008, réf. LSO-CW00188. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Fidemon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3936 Mondercange, 4, Op Feileschterkeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 103.886.

—
L'an deux mille huit, le six octobre.

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "FIDEMON S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3936 Mondercange, 4, Op Feileschterkeppchen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103886, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 58 du 20 janvier 2005,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 70 du 29 janvier 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul LAPLUME, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Waltraud MULLER, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Joëlle FRIOB, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre des parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision d'approuver la fusion par absorption (la "Fusion") entre la Société en tant que société absorbante (la "Société Absorbante") et la société à responsabilité limitée "FDM Conseils s.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3936 Mondercange, 4, Op Feileschterkeppchen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139889, en tant que société absorbée (la "Société Absorbée");

2. Décision d'approuver le projet de fusion concernant la Fusion tel que déposé au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg en date du 18 juillet 2008 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1983 du 14 août 2008 (le "Projet de Fusion");

3. Décision de fixer la date à laquelle la Fusion prendra effet (la "Date d'Effet"), telle que définie dans le Projet de Fusion;

4. Conformément aux Articles 278 à 280 de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), décision d'absorber à la Date d'Effet la Société Absorbée selon les termes de la Fusion;

5. Décision que toutes les opérations de la Société Absorbée seront considérées d'un point de vue comptable à la Date d'Effet comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante;

6. Décision de procéder, à partir de la Date d'Effet, à la transmission universelle, entre les Sociétés Fusionnantes ainsi qu'à l'égard des tiers, de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante;

7. Décision, comme conséquence de la Fusion, de dissoudre la Société Absorbée à la Date d'Effet.

8. Divers.

La Société Absorbée et la Société Absorbante sont définies dans le présent acte comme étant les "Sociétés Fusionnantes".

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- d'approuver la Fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée;
- d'approuver le Projet de Fusion tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1983 du 14 août 2008;
- de fixer la Date d'Effet de la Fusion, telle que définie dans le Projet de Fusion, au 24 juin 2008.

Deuxième résolution

Conformément aux articles 278 à 280 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, l'assemblée décide que la Société absorbe à la Date d'Effet, la Société Absorbée selon les termes de la Fusion.

Troisième résolution

L'assemblée décide qu'à la Date d'Effet, toutes les opérations de la Société Absorbée seront considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de procéder, à partir de la Date d'Effet, à la transmission universelle, vis-à-vis des Sociétés Fusionnantes et des tiers, de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

Cinquième résolution

L'assemblée décide, comme conséquence de la Fusion, la dissolution de la Société Absorbée à la Date d'Effet.

Frais - déclaration

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à 800,- EUR.

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi la légalité du présent projet de fusion établi en application de l'article 278 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant plus la parole, l'assemblée est close.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LAPLUME - MULLER - FRIOB - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 octobre 2008. Relation GRE/2008/4060. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008138423/231/90.

(080162050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Trotwood Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 105.209.

In the year two thousand and eight on the seventeenth of October,
Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

OGIER TRUSTEE (GUERNSEY) LIMITED, in its capacity as trustee of The Pickwick Charitable Trust, having its registered office at Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1 WD, registered with limited liability under number 38194, here represented by M^e Jan BÖING, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed is the sole shareholder of "TROTWOOD INVESTMENTS", a private limited liability company, having its registered office at 3, rue Jean Monnet, L-2180, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 105 209, incorporated by deed of the undersigned notary, on December 15, 2004, published in the Memorial C of April 14, 2005, number 332 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on October 9, 2008, not yet published in the Memorial C.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to acknowledge the reports of the board of managers and of the statutory auditor on the annual accounts as at 17 October 2008.

Second resolution

The sole shareholder resolves (i) to approve the balance sheets, the profit and loss accounts and (ii) to carry over the results as of 17 October 2008, for use and distribution by the liquidator.

Third resolution

The sole shareholder resolves to discharge the managers and the statutory auditor for their respective duties until 17 October 2008.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to dissolve and to put the Company into liquidation.

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to fix the number of liquidators at one (1) and to appoint KPMG Advisory S.à r.l, a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under number B 50 597, represented by John LI and Eric COLLARD, as sole liquidator of the Company.

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to determine the powers of the liquidator as follows:

- the liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by articles 34 and following of the Luxembourg law of March 22, 2004 on securitisation and articles 144 and following of

the Luxembourg law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for authorisation of the general meeting of partners in the cases provided for by law;

- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;
- the liquidator may make advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditor's actual and contingent claims; and
- the liquidator may, under its own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one (1) or several agents such powers it determines and for the period it fixes.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of the present document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by name, surname, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

OGIER TRUSTEE (GUERNSEY) LIMITED, ès qualité de «trustee» de The Pickwick Charitable Trust, ayant son siège social à Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WD, immatriculée avec responsabilité limitée sous le numéro 38194, ici représentée par M^e Jan BÖING, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui accordé sous seing privé.

Laquelle procuration sera signée «ne varietur» par le mandataire le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le comparant prénommé est l'associé unique de «TROTWOOD INVESTMENTS», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3, rue Jean Monnet, L-2180, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 105 209, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 décembre 2004, publié au Mémorial C du 14 avril 2005, numéro 332(la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 août 2008, non encore publié au Mémorial C.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de reconnaître les rapports du conseil de gérance ainsi que du réviseur statutaire portant sur les comptes annuels au 17 octobre 2008.

Deuxième résolution

L'associé unique décide (i) d'approuver les bilans, le compte de pertes et profits et (ii) de reporter les résultats comptables au 17 octobre 2008 pour utilisation et distribution par le liquidateur.

Troisième résolution

L'associé unique décide de donner décharge aux gérants et au réviseur statutaire dans le cadre de leurs fonctions respectives jusqu'au 17 octobre 2008.

Quatrième résolution

L'associé unique décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de fixer le nombre de liquidateurs à un (1) et de nommer KPMG Advisory S. à r.l, société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois luxembourgeoises, avec siège social à 9, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 50 597, représentée par John LI et Eric COLLARD, comme liquidateur unique de la Société.

Sixième résolution

L'associé unique décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 34 et suivants de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation et par les articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des associés dans les cas prévus par la loi;

- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire,
- il peut faire des prélèvements anticipés sur le produit de la liquidation après avoir payé ou réservé des fonds suffisants pour régler les créances certaines et éventuelles de la Société, et
- il peut, sous sa responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un (1) ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, l'édit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Böing, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2008, Relation: LAC/2008/42859. — Reçu 12 € (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008138395/212/115.

(080162307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

PROMIS@Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neumann.

R.C.S. Luxembourg B 139.546.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008138483/7241/11.

(080162467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Sourire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.983.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/11/2008.

SOURIRE S.A.

Régis DONATI / Angelo DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008138466/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09487. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Parkville Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.

R.C.S. Luxembourg B 131.323.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008138467/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07892. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Gepart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

R.C.S. Luxembourg B 67.339.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/11/2008.

GEPART S.A.

BERNASCONI Dario / BERNASCONI Ivan

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008138464/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09490. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Rafa Enterprises SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 117.869.

En l'an deux mille huit, le vingt-deux octobre.

Par devant Maître Paul Decker notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RAFA ENTERPRISES S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 20 juillet 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1752 du 20 septembre 2006, modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Luxembourg-Eich le 29 novembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 286 du 2 mars 2007, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 117.869 (ci-après dénommée la Société).

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Maître Véronique WAUTHIER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Cristina FLOROIU, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Estelle MATERA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de la présente assemblée ayant été constitué, la présidente a déclaré et requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

I. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Modification du paragraphe 2 de l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La majorité des actionnaires détenteurs d'actions de classe A pourra proposer à l'Assemblée Générale une liste de candidats parmi lesquels seront choisis deux administrateurs de classe A; la majorité des actionnaires détenteurs d'actions de classe B pourra proposer à l'Assemblée Générale une liste de candidats parmi lesquels seront choisis deux administrateurs de classe B»;

2. Remplacement d'un administrateur de catégorie A démissionnaire par un administrateur de catégorie B supplémentaire (Madame Antonia Ranaudo remplacée par Monsieur Rossano Mansoori-Dara, administrateur de sociétés, demeurant, Appartement B52, Memmo Center, 4 Avenue des Guelfes, 98000, Monaco).

3. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés (ci-après désignés comme les Actionnaires) et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, après avoir été signées

par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée a été convoquée par lettres recommandées du 8 octobre 2008 dont une preuve a été fournie à l'assemblée.

IV. Cette liste de présence montre que 2.628 actions de classe A de la Société et 2.628 actions de classe B de la Société, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, représentant la totalité du capital social de la Société, de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour, lesquels sont connus des Actionnaires.

Après approbation des précédentes, les Actionnaires présents ou/et représentés ont adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le 2^{ième} paragraphe de l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. (2^{ième} paragraphe).** La majorité des actionnaires détenteurs d'actions de classe A pourra proposer à l'Assemblée Générale une liste de candidats parmi lesquels seront choisis deux administrateurs de classe A; la majorité des actionnaires détenteurs d'actions de classe B pourra proposer à l'Assemblée Générale une liste de candidats parmi lesquels seront choisis deux administrateurs de classe B»;

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer Madame Antonia Ranaudo, administrateur de catégorie A démissionnaire par Monsieur Rossano Mansoori-Dara, administrateur de sociétés, demeurant Appartement B52, Memmo Center, 4, avenue des Guelfes, 98000, Monaco qui est nommé administrateur de catégorie B supplémentaire pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2012.

L'ordre du jour étant épuisé l'assemblée est clôturée à 15.15 heures

Frais - estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ 900,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes présentes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. WAUTHIER, C. FLOROIU, E. MATERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2008. Relation: LAC/2008/43076. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008138393/206/70.

(080162424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Fara Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 118.623.

En l'an deux mille huit, le vingt-deux octobre.

Par devant Maître Paul Decker notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Fara Associates S.A., ayant son siège social à L-1840, Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 23 août 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1946 du 17 octobre 2006, modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Luxembourg-Eich le 29 novembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 289 du 2 mars 2007, immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 118.623 (ci-après dénommée la Société).

L'assemblée est ouverte à 15.15 heures sous la présidence de Maître Véronique WAUTHIER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Cristina FLOROIU, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Estelle MATERA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de la présente assemblée ayant été constitué, la présidente a déclaré et requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

I. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Modification du paragraphe 2 de l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La majorité des actionnaires détenteurs d'actions de classe A pourra proposer à l'Assemblée Générale une liste de candidats parmi lesquels seront choisis deux administrateurs de classe A; la majorité des actionnaires détenteurs d'actions de classe B pourra proposer à l'Assemblée Générale une liste de candidats parmi lesquels seront choisis deux administrateurs de classe B»;

2. Remplacement d'un administrateur de catégorie A démissionnaire par un administrateur de catégorie B supplémentaire (Madame Antonia Ranaudo remplacée par Monsieur Rossano Mansoori-Dara, administrateur de sociétés, demeurant, appartement B52, Memmo Center, 4, avenue des Guelfes, 98000, Monaco).

3. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés (ci-après désignés comme les Actionnaires) et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée a été convoquée par lettres recommandées du 8 octobre 2008 dont une preuve a été fournie à l'assemblée.

IV. Cette liste de présence montre que 2.580 actions de classe A de la Société et 2.580 actions de classe B de la Société, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, représentant la totalité du capital social de la Société, de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour, lesquels sont connus des Actionnaires.

Après approbation des précédentes, les Actionnaires présents ou/et représentés ont adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le 2^{ème} paragraphe de l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. (2^{ème} paragraphe).** La majorité des actionnaires détenteurs d'actions de classe A pourra proposer à l'Assemblée Générale une liste de candidats parmi lesquels seront choisis deux administrateurs de classe A; la majorité des actionnaires détenteurs d'actions de classe B pourra proposer à l'Assemblée Générale une liste de candidats parmi lesquels seront choisis deux administrateurs de classe B»;

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer Madame Antonia Ranaudo, administrateur de catégorie A démissionnaire par Monsieur Rossano Mansoori-Dara, administrateur de sociétés, demeurant appartement B52, Memmo Center, 4, avenue des Guelfes, 98000, Monaco qui est nommé administrateur de catégorie B supplémentaire pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2012.

L'ordre du jour étant épuisé l'assemblée est clôturée à 15.30 heures

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ 900,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes présentes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. WAUTHIER, C. FLOROIU, E. MATERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2008, Relation: LAC/2008/43077. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008138394/206/70.

(080162427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Alpina Real Estate GP II, Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 131.703.

—
*Extraits des résolutions
de la réunion du conseil d'administration de la Société*

Il résulte des résolutions de la réunion du conseil d'administration de la Société prises en date du 4 juin 2008 et du 16 octobre 2008 que les administrateurs ont décidé:

- d'accepter la démission de M. Jaime Porras Lòpez et de M. Wolfgang Schreier en date du 4 juin 2008 et de Mme Pascal Nutz en date du 16 octobre 2008; et

- de co-opter M. Raphael Küster, né à Stuttgart, Allemagne, le 31 octobre 1975, avec adresse professionnelle au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur B et président de la Société en date du 4 juin 2008 et M. Luis Iglesias, né à Madrid, Espagne, le 30 novembre 1974, avec adresse professionnelle au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur A de la Société en date du 4 juin 2008 et M. Javier Valls Martinez, né à Barcelone, Espagne, le 25 juin 1968, avec adresse professionnelle au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société en date du 16 octobre 2008.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est constitué des personnes suivantes:

- M. Raphael Küster;
- M. Luis Iglesias; et
- M. Javier Valls Martinez.

Leur nominations devront être approuvées par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008138213/1092/33.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09053. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Capiti Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 12, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 71.937.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/11/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008138474/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06924. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Eurotecnica Melamine, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 104.410.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008138491/212/12.

(080162315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Fondation Docteur Elvire Engel, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8444 Steinfort, 1, rue de Randlingen.

R.C.S. Luxembourg G 15.

—
BILAN AU 31 DECEMBRE 2007

(exprimé en Euro)

<i>ACTIF</i>	31.12.2007	31.12.2006	<i>PASSIF</i>	31.12.2007	31.12.2006
ACTIF CIRCULANT			FONDS PROPRES		
Avoirs en banque	358.379,79	351.218,08	Apports des Fondateurs	100.000,00	100.000,00
		<u>351.218,08</u>	Excédents reportés	251.218,08	266.760,85
			Excédent de la période	7.161,71	15.542,77
	<u>358.379,79</u>	<u>351.218,08</u>		<u>358.379,79</u>	<u>351.218,08</u>

Simone BLEYER / Suzette ELSSEN-MANGEN

Trésorier / Président

COMPTES DE PERTES ET PROFITS AU 31 DECEMBRE 2007

Période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007

(exprimé en Euro)

<i>DEPENSES</i>	31.12.2007	31.12.2006	<i>RECETTES</i>	31.12.2007	31.12.2006
Actions de soutiens financiers . .	193.451,00	146.173,50	Dons reçus	74.332,00	122.036,42
Autres charges externes	442,00	539,35	Subvention gouvernementale . .	113.124,25	0,00
Intérêts et charges assimilés . . .		0,00	Legs et donations	0,00	0,00
Excédent de l'exercice	7.161,71	0,00	Autres intérêts et produits assimilés	13.598,46	9.133,66
	<u>201.054,71</u>	<u>146.712,85</u>	Excédent de l'exercice	<u>15.542,77</u>	<u>15.542,77</u>
				<u>201.054,71</u>	<u>146.712,85</u>

Simone BLEYER / Suzette ELSSEN-MANGEN

Trésorier / Président

PROPOSITION DE BUDGET POUR L'ANNEE 2008

(exprimé en Euro)

<i>DEPENSES</i>	2008	<i>RECETTES</i>	2008
Actions de soutiens financiers	150.000,00	Dons reçus	80.000,00
Autres charges externes	1.000,00	Legs et donations	0,00
Intérêts et charges assimilés	500,00	Subvention gouvernementale	0,00
		Autres intérêts et produits assimilés	15.000,00
	<u>151.500,00</u>	Excédent	<u>56.500,00</u>
			<u>151.500,00</u>

Simone BLEYER / Suzette ELSSEN-MANGEN

Trésorier / Président

Référence de publication: 2008138489/5634/44.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01329. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Calchas Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 62.503.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/11/2008.

CALCHAS HOLDING S.A.

Régis DONATI / Mohammed KARA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008138459/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09482. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Eurotecnica Melamine, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 104.410.

In the year two thousand and eight, on the twentieth of October,
Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg,

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of EUROTECNICA MELAMINE, a société anonyme having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 104410, incorporated by deed of the undersigned notary dated November 26, 2004, published in the Mémorial C, number 125 of February 10, 2005; the articles of incorporation have been amended by deeds of the undersigned notary dated April 15, 2005, published in the Mémorial C, number 897 of September 15, 2005; July 21, 2005, published in the Mémorial C, number 1441 of December 22, 2005; August 3, 2006, published in the Mémorial C, number 2207 of November 25 and October 19, 2006, published in the Mémorial C, number 2313 of December 12, 2006.

The meeting was presided by Mr Jean-Claude Wolter, avocat honoraire, residing in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Jacqueline Stoffel, employee, residing in Schifflange.

The meeting elected as scrutineer Mr Carlo Noel, employee, residing in Pétange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1) Change of the corporate year so as to start on 1st January and to close on 31st December, and change of the date of annual ordinary general meeting of shareholders to the last Tuesday in April.

2) Decision to extend the current corporate year, started on 1st November 2007, so as to end on 31st December 2008.

3) Amendment of Articles 8 and 19 of the Articles of Incorporation.

II) The three shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, after having been signed by the representative of the shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III) It appears from the attendance list that all the five hundred and sixty-three thousand (563,000) shares representing the entire issued share capital are present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda.

V) After this had been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the chairman submitted to the vote the following resolutions which were approved unanimously:

First resolution

The general meeting resolves to change the corporate year so as to start on first January and to close on thirty first December.

Second resolution

The general meeting resolves that the current corporate year started on 1st November 2007 be extended so as to terminate on 31st December 2008 and the next corporate year to start on 1st January 2009 and to terminate on 31st December 2009.

Third resolution

The general meeting resolves to change the date of the annual ordinary general meeting of shareholders and to amend the first paragraph of Article 8 of the Articles of Incorporation, to be read as follows:

" **Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as maybe specified in the notice of meeting, on the last Tuesday of the month of April in each year at 11 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so warrant."

Fourth resolution

Pursuant to the first resolution, the general meeting resolves to amend Article 19 of the Articles of Incorporation to be read as follows:

" **Art. 19.** The accounting year of the Corporation shall begin on 1st January and shall terminate on 31st December, except that the corporate year started on 1st November 2007 shall end on 31st December 2008."

There being no further item on the agenda, the general meeting was adjourned.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, given names, civil statuses and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le vingt octobre,

Par devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société EUROTECNICA MELAMINE, société anonyme avec siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 104410, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 novembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 125 du 10 février 2005; les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentaire en date du 15 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 897 du 15 septembre 2005, en date du 21 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1441 du 22 décembre 2005, en date du 3 août 2006, publié au Mémorial C numéro 2207 du 25 novembre 2006 et en date du 19 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2313 du 12 décembre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-Claude Wolter, avocat honoraire, demeurant à Luxembourg, qui désigne aux fonctions de secrétaire Mme Jacqueline Stoffel, employée, demeurant à Schiffange.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Carlo Noel, employé, demeurant à Pétange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1) Modification de l'exercice social de façon à commencer le premier janvier et à clôturer le 31 décembre et décision de modifier la date de l'assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires pour se tenir le dernier mardi d'avril.

2) Décision de prolonger l'exercice en cours ayant commencé le premier novembre 2007, de façon à terminer le 31 décembre 2008.

3) Modification des articles 8 et 19 des statuts.

II) Que les trois actionnaires et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les cinq cent soixante-trois mille (563.000) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

V) Ces faits exposés par le président et reconnus exacts par les membres du bureau, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'exercice social de façon à commencer le premier janvier et à se terminer le trente et un décembre.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de prolonger l'exercice en cours ayant débuté le premier novembre 2007 de façon à ce qu'il se termine le trente-et-un décembre 2008, de sorte que le prochain exercice social débutera le premier janvier 2009 et se terminera le 31 décembre 2009.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le dernier mardi du mois d'avril de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.»

Quatrième résolution

Suite à la première résolution, l'assemblée générale décide de modifier l'article 19 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 19.** L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre, sauf que l'exercice social ayant débuté le premier novembre 2007 se terminera le 31 décembre 2008.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-Cl. Wolter, J. Stoffel, C. Noel, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 OCTOBRE 2008. Relation: LAC / 2008 / 42862. — Reçu 12 € (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008138390/212/133.

(080162314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Rafa Enterprises SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 117.869.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2008138486/206/13.

(080162426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Centralis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 113.474.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008138498/220/12.

(080162421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Société Immobilière Privée (Soparfi) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 11, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 79.866.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 novembre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008138503/231/14.

(080162332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Jacaranda Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 108.876.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3/11/2008.

JACARANDA INVESTISSEMENTS S.A.

VEGAS-PIERONI Louis / ROSSI Jacopo

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008138462/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09496. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Freeway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue J.P. Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 139.119.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 novembre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008138501/231/14.

(080162326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Selecta Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.
R.C.S. Luxembourg B 77.466.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 novembre 2008.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2008138500/231/14.

(080162321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Beauty Cars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 9, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 121.047.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 septembre 2008, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 octobre 2008.

Francis KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2008138496/219/14.

(080162300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Eaton Holding VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 135.885.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Paul FRIEDERS
Notaire

Référence de publication: 2008138493/212/12.

(080162317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

WP XI Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 140.799.

Les statuts coordonnés de la société au 8 octobre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 octobre 2008.

Marc LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2008138497/243/13.

(080162417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Winner International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 36.310.

World Trust Investment S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 23.710.

Zenith S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 14.867.

Sigma Consulting S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 25.027.

FMZ Zerlegeservice S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 73.630.

—
CLÔTURES DE LIQUIDATION

Par jugements rendus le 23 octobre 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation des sociétés suivantes, et mis les frais à charge du Trésor:

- La société anonyme WINNER INTERNATIONAL S.A., dont le siège social à L-7557 Mersch, 31, rue Mies, a été dénoncé en date du 4 avril 1995, RCS Luxembourg B 36.310;
- La société anonyme WORLD TRUST INVESTMENT S.A., dont le siège social à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen, a été dénoncé en date du 22 juillet 1996, RCS Luxembourg B 23.710;
- La société anonyme ZENITH S.A., dont le siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été dénoncé en date du 1^{er} octobre 1993, RCS B 14.867;
- La société anonyme SIGMA CONSULTING A.G., dont le siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, a été dénoncé en date du 25 septembre 1996, RCS B 25.027;
- La société à responsabilité limitée FMZ ZERLEGESERVICE S.à r.l., avec siège social à L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade, de fait inconnue à cette adresse, RCS B 73.630.

Pour extrait conforme

M^e Régis MULLER

Liquidateur

Référence de publication: 2008138245/9396/46.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09763. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09815. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09821. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09825. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09850. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

(080162458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

(080162459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

(080162462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

(080162464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

EFA-Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. ea-Services S.à r.l.).

Siège social: L-1128 Luxembourg, 6, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 110.129.

—
L'an deux mille huit, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur François AUBERTIN, ingénieur civil, né à Messancy (Belgique), le 10 janvier 1985, demeurant à L-1128 Rollingergrund, 6, Val Saint-André.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'il est le seul et unique associé actuel de la société à responsabilité limitée "ea -Services S.à r.l.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110.129, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1382 du 14 décembre 2005,

et qu'il pris les résolutions suivantes:

L'associé unique décide de modifier l'objet social afin de donner au 1^{er} alinéa de l'article trois des statuts la teneur suivante:

Première résolution

L'assemblée constate que suite à des cessions de parts sociales, dûment acceptées par la société conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois, le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, lesquelles sont détenues comme suit:

Monsieur François, AUBERTIN, ingénieur civil, né à Messancy (Belgique), le 10 janvier 1985, demeurant à L-1128 Rollingergrund, 6, Val Saint-André, 125 parts sociales.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale afin de donner à l'article deux des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de "EFA-Services S.à r.l.," "

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article trois des statuts la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet toutes prestations en consultance informatique et produits annexes, en ingénierie et services associés, dans les domaine supposant des acquis mathématiques avancés (comptabilité, actuariat, finance) ainsi que toutes prestations administratives et de conseil.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de Hobscheid à L-1128 Luxembourg, 6, rue du Val Saint-André, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (première phrase).** Le siège social est établi à Luxembourg."

Cinquième résolution

L'associé unique décide de restructurer la gérance de la Société comme suit:

- l'actuel gérant Monsieur Eli AUBERTIN, occupera dorénavant la fonction de gérant administratif, pour une durée indéterminée;
- Monsieur François, AUBERTIN, ingénieur civil, né à Messancy (Belgique), le 10 janvier 1985, demeurant à L-1128 Rollingergrund, 6, Val Saint-André, est nommé gérant technique pour une durée indéterminée.

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier le pouvoir de signature des gérants comme suit:

La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant technique.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et l'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: AUBERTIN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} octobre 2008, Relation GRE/2008/3879. - Reçu Douze euros 12,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008135958/231/62.

(080158797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

**Azurfive S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AzurFive Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 89.750.

L'an deux mille huit, le 3 octobre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société anonyme "YGREK HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, R.C.S. Luxembourg section B numéro 29.180,

ici représenté par ses administrateurs Monsieur Robert BECKER, conseil fiscal demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, et Madame Liette GALES, employée privée, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2) La société anonyme "D.A.L. Holding, Société Anonyme", ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, R.C.S. Luxembourg section B numéro 17.995,

ici représenté par Monsieur Robert BECKER, conseil fiscal demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles comparantes, par leur représentants, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "AzurFive Luxembourg S.à r.l." ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 89.750, a été constituée suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 4 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1741 du 6 décembre 2002;

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire; instrumentant en date du 18 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 555 du 22 mai 2003; et en date du 3 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1128 du 29 octobre 2003.

- Que les comparantes sont les seules et uniques associées actuelle de ladite société et qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination de la Société est changée en "Azurfive S.à r.l."

Deuxième résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'article 1^{er} des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Azurfive S.à r.l." (la Société)."

Troisième résolution

L'adresse est transférée à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BECKER - GALES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 octobre 2008. Relation GRE/2008/4048. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008135957/231/55.

(080159204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Atelier d'Architecture et de Design Jim Clemes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 120, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 74.511.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/11/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008138475/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06925. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

KA Communications Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 213, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 80.821.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/11/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008138476/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06927. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

General Painting Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3421 Dudelange, 2, rue du Berger.
R.C.S. Luxembourg B 140.358.

L'an deux mille huit, le sept octobre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GENERAL PAINTING SYSTEMS S.A., avec siège social à L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle Zare Ilot Ouest, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 140.358,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 1959 du 11 août 2008.

La séance est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Monsieur Franck THAISSEN, directeur technique, demeurant à F-55100 Haudainville, 31, rue de Verdun;

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Karim FADEL, gérant, demeurant à F-57710 Aumetz, 6, rue Antoine Pislar.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) actions, d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310) chacune, représentant l'intégralité du capital de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Transfert du siège social de son adresse actuelle L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle ZARE Ilot Ouest à L-3421 Dudelage, 2, rue du Berger.

Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle ZARE Ilot Ouest à L-3421 Dudelage, 2, rue du Berger.

Suite à cette décision, l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. Le siège social est établi à Dudelage.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, passé à Belvaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Thaisse, Fadel, Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 09 OCTOBRE 2008. Relation: EAC/2008/12728. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 octobre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008138457/219/48.

(080162294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Luxequip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3593 Dudelage, 100, rue de Volmerange.

R.C.S. Luxembourg B 29.280.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société du 28 avril 2008, que:

1. la nomination par cooptation de Monsieur Nicolas Vandevyver, né le 27 août 1964 à Fourmies (France), demeurant à L-1420 Luxembourg, 171, avenue Gaston Diderich, en tant qu'administrateur de la Société a été confirmée et le mandat renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statuant en l'année 2013;

2. le mandat de la société PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprises étant venu à expiration, la société PricewaterhouseCoopers, établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 65.477, est nommée en tant que réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'assemblée générale statuant en l'année 2009.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008138524/5499/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00715. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Multiserv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4503 Differdange, Chantier ProfilArbed.

R.C.S. Luxembourg B 29.281.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société, qui s'est tenue le 28 avril 2008, que:

1. la nomination par cooptation de Monsieur Nicolas Vandevyver, né le 27 août 1964 à Fourmies (France), demeurant à L-1420 Luxembourg, 171, avenue Gaston Diderich, en tant qu'administrateur de la Société a été confirmée et le mandat renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statuant en l'année 2013;

2. le mandat de la société PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprises étant venu à expiration, la société PricewaterhouseCoopers, établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 65.477, est nommée en tant que réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'assemblée générale statuant en l'année 2009.

Pour extrait conforme
Pour publication
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008138520/5499/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00712. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

TyCom Holdings II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.098.

En date du 24 octobre 2008, l'assemblée générale annuelle des actionnaires (l'Assemblée) a décidé de:

- renouveler le mandat de BDO Compagnie Fiduciaire comme commissaire aux comptes;
- renouveler, pour autant que de besoin, les mandats de Steve Greenwood, Bryan Tidd et Christoph Zeyen jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes arrêtés au 28 septembre 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE
TYCOM HOLDINGS II S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008138525/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00718. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Metawings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 81.212.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 29 octobre 2008.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2008138505/231/14.

(080162293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

R & R Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 53.822.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 3 novembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008138508/239/12.

(080162446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Ammeraal Beltech Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 99.419.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 novembre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008138504/231/14.

(080162290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Ecara s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9970 Leithum, 4, Am Kaandel.

R.C.S. Luxembourg B 129.522.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil der Gesellschaften und Vereinigungen.

Clerf, den 3. November 2008.

Martine WEINANDY

Notar

Référence de publication: 2008138535/238/12.

(080162209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Navarre Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 88.472.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 03 novembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008138510/239/12.

(080162250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Castella Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 142.134.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008138512/239/12.

(080162253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.
